

**COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL SYNDICAL
REUNION DU 26 FEVRIER 2026**

Date de la convocation : 12 février 2026

Le vingt-six février deux mil vingt-six à 18 heures 30, le conseil syndical du Syndicat du Bassin versant de la Vouge s'est réuni à Noiron-sous-Gevrey, sous la Présidence de Monsieur Jean François COLLARDOT.

Nombre de délégués titulaires : 35

Présents : 21

Nombre de procuration : 0

Nombre de voix exprimées : 21

| | Titre | Prénom | Nom | Emargement |
|--|---|---------------|-----------|------------|
| CC GEVREY CHAMBERTIN & NUITS ST GEORGES : Items 1°, 2°, 8° + 7°, 11°, 12° du I du L.211-7 du CE | Monsieur | Alexandre | GARNERET | Présent |
| | Monsieur | Gérard | TARDY | Présent |
| | Monsieur | François | MARQUET | Excusé |
| | Monsieur | Hubert | POULLOT | Présent |
| | Monsieur | Jean Luc | ROBIOT | Présent |
| | Monsieur | Christian | FEUILLAT | Absent |
| | Monsieur | Jean-François | COLLARDOT | Présent |
| | Monsieur | Christian | SAUVADET | Excusé |
| | Monsieur | Pierre | LUCOT | Absent |
| | Monsieur | Pascal | VIARD | Excusé |
| | Monsieur | Denis | PENNING | Excusé |
| | Monsieur | Pascal | GRAPPIN | Présent |
| | Monsieur | André | DALLER | Présent |
| | CC PLAINE DIJONNAISE : Items 1°, 2°, 8° + 7°, 11°, 12° du I du L.211-7 du CE | Monsieur | Sylvain | PELLETIER |
| Monsieur | | Benoit | FRANET | Présent |
| Monsieur | | Dominique | JANIN | Excusé |
| Monsieur | | Florent | TUPIN | Présent |
| Monsieur | | Alain | LEFEVRE | Présent |
| Monsieur | | Dominique | CHOPPIN | Présent |
| CC RIVES DE SAÔNE : Items 1°, 2°, 8° + 12° du I du L.211-7 du CE | Monsieur | Patrick | JACQUET | Présent |
| | Monsieur | Francois | PERRIN | Présent |
| | Monsieur | Alain | PAUTET | Présent |
| | Monsieur | Jean-Luc | BOILLIN | Présent |
| DIJON METROPOLE : Items 1°, 2°, 8° + 7°, 11°, 12° du L.211-7 du CE | Monsieur | Thierry | FALCONNET | Absent |
| | Monsieur | Marien | LOVICH | Présent |
| | Monsieur | Laurent | GOBET | Absent |
| | Monsieur | Jean-Michel | VERPILLOT | Absent |
| | Monsieur | Jean-Claude | GIRARD | Absent |
| | Monsieur | Patrick | BAUDEMONT | Absent |
| | Monsieur | Jean Patrick | MASSON | Absent |
| | Monsieur | Gérard | HERMANN | Excusé |
| | Monsieur | Philippe | LEMANCEAU | Excusé |
| | Monsieur | Pierre | PRIBETICH | Absent |
| | Monsieur | Antoine | HOAREAU | Absent |

| Communes Items 7°, 11° du I du L.211-7 du CE | Titre | Prénom | Nom | Emargement |
|--|----------|----------|----------|------------|
| AUBIGNY EN PLAINE | Madame | Fanny | BOUVERET | Excusée |
| BONNENCONTRE | Monsieur | François | PERRIN | Présent |
| BRAZEY EN PLAINE | Monsieur | Jean-Luc | BOILLIN | Présent |
| BROIN | Monsieur | | | |
| CHARREY SUR SAONE | Monsieur | Mathieu | LOIZON | Présent |
| ESBARRES | Monsieur | Patrick | JACQUET | Présent |
| MAGNY LES AUBIGNY | Monsieur | Didier | LÉVÊQUE | Présent |
| MONTOT | Monsieur | Bernard | BOURGEON | Absent |
| SAINT USAGE | Madame | Valérie | HOSTAUER | Présente |

Délégué suppléant présent : M. JOLY Pascal (avec voix délibérative)

Assistent : MM. BUSQUIN Louis et BOILLIN Nicolas (SBV)

M. LEFEVRE a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du CR du 24 novembre 2025

Finances

- Approbation du compte de gestion 2025 – Délibération 26-01
- Approbation du compte administratif 2025 – Délibération 26-02
- Affectation de résultats 2025 – Délibération 26-03
- Approbation de l'appel de cotisations 2026 – Délibération 26-04
- Approbation du Budget Primitif 2026 – Délibération 26-05

Statuts

- Modification du nombre de délégués – Délibération 26-06

PPRE

- Fiches Actions 2026

Zones Humides

- Travaux 2025 / 2026
- ENS de la Plaine de Cîteaux – Délibération 26-07
- PGSZH – Délibération 26-08

Travaux de restaurations morphologiques des cours d'eau

- Travaux sur la Vouge :
 - o Site de Gilly-lès-Cîteaux
 - o Site de Bessey-lès-Cîteaux (T1 et T2)
 - o Site d'Aubigny-en-Plaine / Brazey-en-Plaine / Magny-lès-Aubigny (T1 et T2)
- Point sur les démarches sur :
 - o La Bièvre entre Marliens, Tart et Echigey
 - o La Vouge à Saint-Nicolas-lès-Cîteaux
 - o La Noire Potte à Thorey-en-Plaine
 - o La Vouge à Gilly-lès-Cîteaux / Saint Bernard

Etude de restauration de la continuité écologique de la Varaude à Izeure – Délibération 26-09

Autres informations

- Suivi piscicole et thermique 2026 « évolution après 25 ans » – Délibération 26-10
- Étude prospective sur le Changement Climatique sur les bassins Tille, Vouge, Ouche et Nappe de Dijon Sud : Mutualisation des Plans d'Action Opérationnels 2026
- Actualisation des EVP du bassin de la Vouge et de la Nappe de Dijon Sud
- Climatologie, piézométrie et hydrologie
- Autres informations & questions diverses

M. ROBIOT Jean Luc, 1^{er} adjoint de la commune et Vice-Président du SBV, accueille les membres du conseil syndical et présente les excuses de M. PIRAT, maire de Noiron-sous-Gevrey.

Le Président présente les excuses de Mme ZITO et de MM PENNING et MASSON.

I. Approbation du CR du 24 novembre 2025

Le compte rendu, n'appelant aucune remarque particulière, est adopté à l'unanimité.

II. Finances

a. Approbation du compte de gestion 2025

Les CG et CA 2025 montrent les résultats suivants :

| CA 2025 - Balance générale | | Fonctionnement | | Investissement | |
|----------------------------|--------------------------------------|----------------|--------------|----------------|--------------|
| | | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| 2024 | Résultat antérieur | | 80 037,90 € | | 2 678,01 € |
| 20 | Réalisé | 492 593,27 € | 562 050,21 € | 608 381,44 € | 577 251,49 € |
| | <i>Dont Op. ordre de sec. à sec.</i> | 16 246,43 € | | | 16 246,43 € |
| 2 | RAR 2025 | | | 69 735,00 € | 0,00 € |
| 5 | Total | 492 593,27 € | 642 088,11 € | 678 116,44 € | 577 251,49 € |
| | Résultat 2025 | | 69 456,94 € | 31 129,95 € | |
| | CA 2025 Excédent/Déficit | | 149 494,84 € | 28 451,94 € | |

Au 31 décembre 2025, le SBV avait quatre agents :

- 1 technicien en CDD ;
- 2 ingénieurs titulaires de la FPT ;
- 1 ingénieur en CDD.

Délibération 2026 – 01 : Approbation du compte de gestion 2025

Le **COMITÉ SYNDICAL** :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la bonne tenue des livres comptables,

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2025 par le Trésorier SGC de Nuits-Saint-Georges, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

b. Approbation du compte administratif 2025

Délibération 2026 – 02 : Vote du Compte Administratif 2025

Le Président présente les résultats de l'exercice comptable 2025, à savoir :

| CA 2025 - Balance générale | | Fonctionnement | | Investissement | |
|----------------------------|--------------------------------------|----------------|--------------|----------------|--------------|
| | | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| 2024 | Résultat antérieur | | 80 037,90 € | | 2 678,01 € |
| 2 | Réalisé | 492 593,27 € | 562 050,21 € | 608 381,44 € | 577 251,49 € |
| | <i>Dont Op. ordre de sec. à sec.</i> | 16 246,43 € | | | 16 246,43 € |
| 0 | RAR 2025 | | | 69 735,00 € | 0,00 € |
| 2 | Total | 492 593,27 € | 642 088,11 € | 678 116,44 € | 577 251,49 € |
| 5 | Résultat 2025 | | 69 456,94 € | 31 129,95 € | |
| CA 2025 Excédent/Déficit | | | 149 494,84 € | 28 451,94 € | |

M. COLLARDOT se retire pour le vote du compte administratif.

M. ROBIOT est désigné Président de séance.

Le conseil syndical approuve et vote, le compte administratif 2025, à l'unanimité.

c. Affectation de résultats 2025

Délibération 26-03 : Affectation de résultats 2025

Le comité syndical constate les résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2025.

- Un excédent de fonctionnement de : 69 456.94 €
- Un excédent reporté de : 80 037.90 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 149 494.84 €

- Un déficit d'investissement de : 28 451.94 €
- Un déficit des restes à réaliser de : 69 735.00 €

Soit un besoin de financement de : 98 186.94 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

- RÉSULTAT d'exploitation : EXCÉDENT 149 494.84 €
- AFFECTATION en réserve (1068) : 98 186.94 €
- RÉSULTAT reporté en fonctionnement (002) : 51 307.90 €
- RÉSULTAT d'investissement reporté (001) : DEFICIT 28 451.94 €

d. Approbation de l'appel de cotisations 2026

Depuis 2019, les modalités d'appel de cotisations se font selon la population présente sur le bassin et les compétences détenues.

Il est ainsi différencié les coûts des missions du I du L.211-7 du CE :

- GEMA (1, 2 et 8) ainsi que le coût de l'ingénierie ;
- Hors GEMAPI (7 et 11) et le coût de l'animation.

M. GRAPPIN s'inquiète de la perte potentielle du FCTVA (cf. infra) et demande à l'assemblée de suspendre les travaux prévus cette année, pour lesquels il y aurait une perte de ce fonds.

Le Président proposera que les actions prévues cette année dans le cadre du PAPI soient suspendues tant qu'une réponse du Préfet n'est pas reçue, mais explique que les travaux sur la restauration de la morphologie de la Vouge à Brazey-en-Plaine et Aubigny-en-Plaine ont déjà débuté et qu'il n'est plus possible de la stopper. Il précise que le projet de budget a été envoyé avant d'avoir l'information sur le FCTVA.

Délibération 26-04 : Participation 2026 au SBV

Sur proposition du Président et afin de couvrir les frais de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2026.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- FIXE à 202 000.00 € l'appel à cotisation 2026 en référence au I du L211.7 du Code de l'Environnement, selon la répartition suivante :
 - GEMA (1°, 2°, 8° et ingénierie) : 158 000.00 €
 - Hors GEMAPI (7°, 11° et animation) : 44 000.00 €

| Collectivités | En référence aux statuts du 6 mars 2019 | | | | |
|----------------------|---|-------------|------------------------|-----------------|-------------------|
| | Appel de cotisations 2026 | | | | |
| | GEMA | | Hors GEMAPI | | Cotisation totale |
| | Items 1°, 2°, 8° | Ingénierie | Animation | Items 7° et 11° | |
| CCGCNSG | 37 805,77 € | 21 927,35 € | 13 988,14 € | 2 646,40 € | 76 367,66 € |
| CCPD | 18 472,83 € | 10 714,24 € | 6 834,95 € | 1 293,08 € | 37 315,12 € |
| CCRS | 11 883,92 € | 6 892,67 € | 4 397,05 € | | 23 173,64 € |
| DM | 31 837,48 € | 18 465,74 € | 11 779,86 € | 2 228,64 € | 64 311,72 € |
| Communes CCRS | | | | 831,88 € | 831,88 € |
| Appel de cotisations | 100 000,00 € | 58 000,00 € | 37 000,00 € | 7 000,00 € | 202 000,00 € |
| | 51% | 29% | 17% | 3% | 100% |
| | Cotisation GEMA | | Cotisation Hors GEMAPI | | |

- CHARGE le Président d'effectuer le recouvrement auprès des collectivités adhérentes en fonction des compétences détenues.

e. Approbation du Budget Primitif 2026

Le Président précise que le Débat d'Orientation Budgétaire s'est tenu lors du bureau du 8 décembre 2025.

Les principales démarches à mettre en œuvre cette année devraient être :

- Les travaux de restauration d'ambition R2 sur la Vouge à Aubigny-en-Plaine / Brazey-en-Plaine (T1 et T2) ;
- Plusieurs démarches sur la NDS (dont la convention est à signer avec la CCGCN&SG, DM et le SBO) ;
- La poursuite de l'actualisation des EVP BV Vouge et NDS ;
- Des travaux de restauration de ZH ;
- Plusieurs sites de travaux de restauration d'ambition sur la Vouge amont, la Varaude et la Cent Fonts ;
-

Délibération 26-05 : Vote du Budget Primitif 2026 du SBV

Le Président présente le budget primitif 2026, à savoir :

| BP 2026 - Balance générale | | Fonctionnement | | Investissement | |
|----------------------------|--------------------------------------|----------------|--------------|----------------|--------------|
| | | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| 2025 | Résultat antérieur | | 51 307,90 € | 28 451,94 € | 98 186,94 € |
| 2 | Proposition | 591 506,28 € | 632 016,87 € | 747 735,00 € | 678 000,00 € |
| 0 | <i>Dont Op. ordre de sec. à sec.</i> | 13 393,47 € | | | 13 393,47 € |
| 2 | Total | 591 506,28 € | 683 324,77 € | 776 186,94 € | 776 186,94 € |
| 6 | Résultat 2026 | | 40 510,59 € | 69 735,00 € | |
| BP 2026 Excédent/Déficit | | | 91 818,49 € | | 0,00 € |
| RAR 2025 | | | | 69 735,00 € | |

Le conseil syndical approuve et vote, le budget primitif 2026, à l'unanimité

f. FCTVA

Les services de l'Etat ont alerté récemment nos services pour nous informer que les travaux ne devraient plus être éligibles au FCTVA.

Cela remet en cause les démarches engagées depuis plusieurs années sur le bassin versant. Le Président a informé les services de l'Etat, sur cet important problème et sur le double langage consistant d'une part à mettre en œuvre des Solutions Fondées sur la Nature (restauration des cours d'eau et des zones humides, démarche PAPI, DIRE de l'Etat, ...) pour être résilient vis-à-vis du Changement Climatique (étiages et crues amplifiés) et d'autre part, de considérer « budgétairement » que cela ne relève pas d'actions pouvant relever du 4^{ème} alinéa du L1615-2 du CGCT).

Le Président propose d'interpeller le Préfet sur ce sujet, avec les Présidents des syndicats voisins. Ce sujet a été abordé ce matin à l'issue d'une réunion de l'InterCLE. Il a été acté ensemble de l'interpeller sur l'incohérence des décisions entre les services « financiers et en charge du PAPI.

Un débat s'engage :

- M. GRAPPIN proposera d'une part de suspendre la participation de la CCGCN&SG au PAPI TVO et d'autre part d'écrire au Préfet, avec tous les autres EPCI à FP engagés dans cette démarche, sur une modification de l'interprétation de la loi qui apparaît erronée ;
- M. BOILLIN Nicolas, précise que cette décision est « rétroactive » car le SBV touche le FCTVA en année N+2. Ainsi en 2026, il est attendu le FCTVA des travaux (et les études) engagés en 2024 (ou avant pour les études) ;
- Le Président précise que l'AERM&C pourrait aider les travaux sur le TTC, mais ni pour le Conseil Départemental de Côte d'Or, ni le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté ;
- M. BOILLIN Nicolas rappelle que les postes (principalement celui du technicien de rivières et du chargé de missions « contrat ») sont adossés en partie sur les travaux. En résumé, si il y a moins de travaux, il y aura moins de financement des postes, donc l'équilibre budgétaires sera fortement fragilisé ;
- M. GRAPPIN demande que lors de la réunion du Cotech du PAPI qui se déroulera demain (27 février 2026), il soit indiqué que le SBV suspend sa participation au PAPI TVO jusqu'à ce qu'une solution soit apportée sur ce point. Il rappelle que la taxe GEMAPI ne peut se monter qu'au maximum à 40€ par habitant et ne suffit pas à répondre aux objectifs de protection des habitants ;
- M. LOVICH I alerte sur la perte de financement sur les postes qui peut être nettement supérieure à celle du FCTVA ;
- M. BOILLIN Nicolas rappelle que le CGCT prévoit une exception à la perception du FCTVA pour les syndicats en charge de la GEMAPI, que le texte n'a pas été modifié dernièrement et qu'une réponse du gouvernement, de mars 2025, confirmait bien que le champ du FCTVA concernait bien les travaux de gestion des milieux aquatiques ;
- M. COLLARDOT conclut en rappelant le principe du courrier qui sera adressé au Préfet en partenariat avec les syndicats de la Tille et de l'Ouche, validé de concert.

III. **Statuts**

Pour faire aux échanges en bureau puis en comité syndical, le Président explique qu'afin de fluidifier le fonctionnement du SBV, il est proposé de modifier à la marge les statuts du SBV, afin que ceux-ci soient mis en œuvre lors de la prochaine mandature. La principale modification consisterait à réduire de « moitié » le nombre de délégués de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges et de Dijon Métropole, qui auraient néanmoins 2 voix par représentants et de conserver le même nombre de délégués pour les Communautés de Communes Rives de Saône et Plaine Dijonnaise et des communes.

Quelques précisions sont apportées :

- MM LOVICH I (DM) et GRAPPIN (CCGCN&SG) se disent favorable à cette proposition ;
- M. COLLARDOT explique que l'objectif est d'atteindre plus facilement le quorum en comité syndical et de le réunir plus souvent ;
- M. BOILLIN Nicolas précise que si les échéanciers sont tenus (délai maximal de 3 mois), alors le nouvel arrêté serait pris avant l'installation du nouveau conseil syndical à 24 délégués, qui pourrait se réunir fin mai ou début juin 2026.
- M. COLLARDOT rappelle que pour que la proposition soit acceptée, il faudra atteindre la majorité qualifiée ($2/3 - 1/2$ ou $1/2 - 2/3$) ;
- Suite à une interrogation de M. GRAPPIN, M. BOILLIN Nicolas précise que pour être nommé au SBV, les délégués communautaires et métropolitains doivent être « simplement » élus mais pas nécessairement membres des conseils communautaires ou métropolitain. Le choix des titulaires et des suppléants revient néanmoins à ces conseils. Les neuf communes peuvent, quant à elle, nommer, leur représentant titulaire au conseil syndical, tout citoyen réunissant les conditions requises pour faire partie d'un conseil municipal.

Délibération 26-06 : Modification des statuts

À ce jour, le Syndicat est constitué par l'adhésion des collectivités faisant tout ou partie du bassin versant de la Vouge :

- Établissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI à FP) :
 - o La Communauté de communes de Gevrey Chambertin et de Nuits Saint Georges ;
 - o La Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise ;
 - o La Communauté de communes Rives de Saône ;
 - o Dijon Métropole.

- Communes :
 - o Aubigny en Plaine ;
 - o Bonnencontre ;
 - o Brazey-en-Plaine ;
 - o Broin ;
 - o Charrey sur Saône ;
 - o Esbarres ;
 - o Magny-lès-Aubigny ;
 - o Montot ;
 - o Saint-Usage.

Le Président précise qu'au cours des derniers mois, une concertation a été menée avec les adhérents.

La nouvelle répartition des délégués entre les quatre EPCI à FP serait la suivante :

- Sept (7) délégués pour la Communauté de communes de Gevrey Chambertin et Nuits Saint Georges, avec deux (2) voix par délégués ;
- Six (6) pour la Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise ;
- Quatre (4) pour la Communauté de communes Rives de Saône ;
- Six (6) pour Dijon Métropole, avec deux (2) voix par délégués.

Le nombre de délégué du collège communal au Conseil Syndical serait toujours égal à 1. En résumé, il y aurait 24 délégués avec 37 voix.

Quelques ajustements mineurs seraient intégrés aux nouveaux statuts.

Le Président propose d'approuver les modifications statutaires du Syndicat et le projet de nouveaux statuts annexé à la présente délibération. La présente délibération, ainsi que les statuts, sera notifiée aux adhérents du Syndicat du Bassin versant de la Vouge, qui disposeront d'un délai de trois mois pour se prononcer.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, et à la majorité (1 abstention) :

- APPROUVE les modifications statutaires et le projet de nouveaux statuts ;
- AUTORISE le Président à notifier la présente délibération et le projet de statuts aux treize adhérents du Syndicat du Bassin versant de la Vouge.

IV. PPRE

Le Président transmet la parole à M. BUSQUIN. Il est rappelé qu'en cas de diversification des écoulements à partir de la ripisylve, l'entretien est aidé à 80% alors qu'il n'y a plus d'aides sur un entretien « simple ».

a. Fiches Actions 2025 et 2026

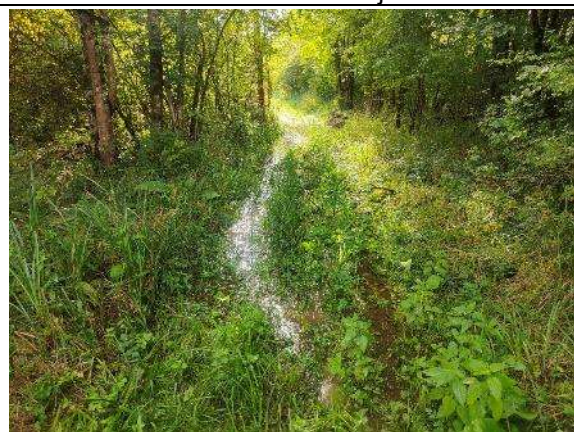
FA23 : Création d'ouvrage de type « barrage à Castor » sur la Noire Potte à Bessey-lès-Cîteaux

Le barrage mimétique Castor, répond parfaitement aux attentes initiales. M BUSQUIN explique que la zone humide adjacente est réimprégnée et conserve de l'eau plus longtemps, lors de la saison estivale. Il dit que contrairement à un ouvrage fixe le barrage est mobilisable. Il présente des photographies de la situation en basses et hautes eaux.



Travaux terminés le 26 juin 2025

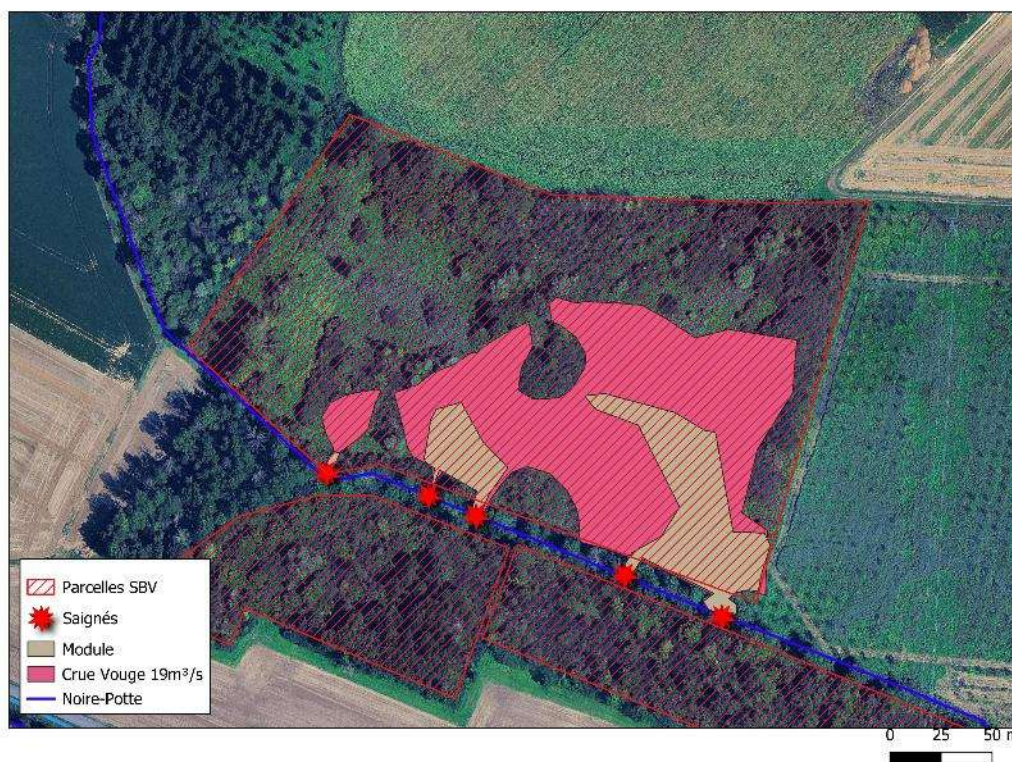
Montée des eaux le 19 septembre 2025



Écoulement des eaux en direction de la ZH



Stockage d'eau dans la ZH adjacente



Evolution du stockage de l'eau le 13 février 2026

Les suites envisagées sont les suivantes :

- Création de frayères à brochet

Syndicat du Bassin versant de la Vouge - 25 Avenue de la gare 21220 Gevrey-Chambertin

☎ 03 80 51 83 23 ✉ bassinvouge@orange.fr 🌐 syndicat.bassin.vouge 🌐 www.bassinvouge.com

- Méandrage de la Noire Potte
- Augmenter le nombre de barrages castors

Dans ce contexte, il a été organisé plusieurs rencontres avec l'AERM&C, la Région BFC, les fédérations de chasseurs et de la pêche et des milieux aquatiques de Côte d'Or. Il est envisagé de mettre en place des suivis piézométriques, de la faune et de la flore, dans les prochaines semaines, prochains mois.

Des travaux de diversification sont programmés

- FA30 : Travaux de diversification de la Cent Fonts à Saulon-la-Rue et Féney sur 800 ml
- FA31 : Travaux de diversification de la Varaude à Izeure en aval du pont de la RD sur lequel le SBV va engager une étude sur 500 ml

b. Zones Humides

i. Travaux 2025 / 2026

Les travaux sur les mares à Tart et Epernay-sous-Gevrey prévus durant l'hiver ont été reportés à l'automne 2026, du fait des conditions hydrologiques.

ii. ENS de la Plaine de Cîteaux

Le Plan de Gestion prévoit des interventions annuelles, que le SBV mettra en œuvre seul ou avec les autres co-gestionnaires. Il est notamment prévu l'analyse de la fonctionnalité du marais de Poulot et de la Chocelle, ainsi qu'une animation auprès des propriétaires. Ce temps sera financé par le Conseil Départemental de Côte d'Or.

Délibération 26-07 : Animation de l'ENS de Cîteaux – année 2026

Le Président rappelle que le SBV a été désigné en tant que cogestionnaire de l'ENS de la Plaine de Cîteaux (en référence à la délibération 2024-16).

Le Président dit que le SBV, a été désigné pour animer ou coanimer quatre sites de l'ENS :

- Le marais de Poulot
- Ferme de Saule
- La Chocelle
- La zone d'étangs

Il explique, suite à l'adoption du Plan de Gestion (PG) 2025-2035, qu'il est maintenant lieu de mettre en œuvre les premières actions sous maîtrise d'ouvrage ou co-maîtrise d'ouvrage du SBV. Pour l'année 2026, il est proposé d'animer et d'intervenir principalement sur le marais de Poulot (étude hydraulique sommaire), ainsi que sur les trois autres sites (suivi des mares, entretien des ornières, ...).

Le Président précise que les dépenses sont éligibles aux aides du Conseil Départemental de Côte d'Or à hauteur de 50%. En 2026, seules des dépenses liées à l'animation du PG, réalisée en interne sont prévues.

Le plan de financement du suivi du PG sera le suivant :

| | Coût € TTC | CD21 | SBV |
|---|------------|-------|-------|
| Temps d'animation du technicien de rivières et du chargé de missions (27 jours) avec frais de structure | 6 850 | 3 425 | 3 425 |

Le conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- CONFIRME la mise en œuvre du PG par le SBV, pour l'année 2026 ;
- APPROUVE le plan de financement décrit ci-dessus ;
- INSCRIT les dépenses et les recettes aux différents articles des budgets 2026 à 2027 ;
- CHARGE et AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à cet objet, notamment la demande de financement auprès du Conseil Départemental de Côte d'Or.

iii. PGSZH

À ce jour, l'inventaire est terminé et il a déterminé été 124 mares représentant une superficie de 6.7 ha et 56 mares avérées représentant 500 ha. À la suite, le PGSZH serait rédigé par un bureau d'études afin d'avoir au final des fiches actions précises de conservation des ZH du territoire.

À la demande de M. GARNERET, il sera envoyé un état des ZH par commune.

Délibération 26-08 : PGSZH

Le Président rappelle que le bassin de la Vouge est reconnu au titre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône Méditerranée (SDAGE RM) 2022-2027 comme un bassin prioritaire pour la mise en œuvre d'un Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides (Dispositions 6B-01 et 6B02). Il explique qu'un PGSZH identifie les secteurs prioritaires où les collectivités pourront mobiliser des outils de protection réglementaire sur la base d'une délimitation précise ou mobiliser des outils contractuels (type SAGE ou contrat). À ce titre, la restauration des Zones Humides relève de l'Intérêt Général, conformément aux statuts du SBV (item 8° du I du L211-7 du CE).

Le Président rappelle l'intérêt de la restauration et de la sauvegarde des Zones Humides :

- Atténuation des effets du Changement Climatique sur le cycle de l'eau (stockage de l'eau en crues et restitution en étiage) ;
- Auto-épuration des eaux ;
- Contribution à la lutte contre le réchauffement climatique par le stockage de carbone ;
- Constitution de réservoirs de biodiversité ;
- Approvisionnements et productions alimentaires ;
- Contribution au tourisme, aux loisirs et aux activités économiques d'accueil ;
- Aménités paysagères, contributrices au bien-être quotidien.

Il rappelle que durant l'année 2025, le technicien de rivières a réalisé un état des lieux exhaustif des Zones Humides du territoire.

Le Président énumère les différentes étapes du PGSZH :

- Mise à jour de l'inventaire des zones humides présentes sur le BV ;
- Diagnostic stratégique, priorisation de sauvegarde et de restauration des ZH ;
- Plan d'actions (restauration, sauvegarde, animation).

Il propose, qu'avant le lancement de l'étude, soit envisagée une présentation de l'intérêt de la mise en œuvre du PGSZH devant les élus de la nouvelle mandature.

Le Président explique que la durée de l'étude est estimée à 18 mois et sera financée à 80% de son montant TTC, par l'AERM&C.

Le plan de financement de l'étude sera le suivant :

| | Coût € TTC | AERM&C | SBV |
|--|---------------|--------|--------|
| PGSZH | 60 000 | 61 600 | 15 400 |
| Temps du technicien de rivières (85 jours) – <i>hors majoration</i> | 17 000 | | |
| Total | 77 000 | | |

Le conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- CONFIRME le souhait de mise en œuvre du PGSZH ;
- APPROUVE le plan de financement décrit ci-dessus ;
- INSCRIT les dépenses et les recettes aux différents articles des budgets 2026 à 2027 ;
- CHARGE et AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à cet objet, notamment les demandes de financements ;
- NOTE qu'une présentation de la démarche sera faite devant les élus de la nouvelle mandature.

V. Travaux de restaurations morphologiques des cours d'eau

a. Travaux sur la Vouge :

i. Site de Gilly-lès-Cîteaux

Des photographies sont projetées afin d'illustrer l'avancée des travaux qui viennent de se terminer par la plantation d'une ripisylve fonctionnelle.



ii. Site de Bessey-lès-Cîteaux (T1 et T2)
Les travaux sur ce site se sont également terminés très récemment.



Sur les deux sites, la rivière autrefois uniforme et rectiligne, est devenue un cours d'eau méandriforme avec une diversité des habitats (souches retournées, radiers...).

Syndicat du Bassin versant de la Vouge - 25 Avenue de la gare 21220 Gevrey-Chambertin

☎ 03 80 51 83 23 ✉ bassinvouge@orange.fr 📘 [syndicat.bassin.vouge](https://www.facebook.com/syndicat.bassin.vouge) 🌐 www.bassinvouge.com

Les travaux permettent :

- En période d'étiage, le lit resserré, permet d'avoir un cours d'eau « vivant et oxygéné » même en plein été ;
- En moyennes eaux, le lit de la rivière s'étend, passant par-dessus les banquettes végétales ;
- En hautes eaux, le retalutage des berges et l'élargissement du lit permet une capacité d'écoulement identique à celle avant travaux.

Au total :

- 248 044,70 € HT ont été dépensés sur le site de Bessey-lès-Cîteaux/Izeure ;
- 321 118,20 € HT pour le site de Gilly-lès-Cîteaux
- Les deux projets ont été financés à 80 % par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, la Région et le Département ;

En Juin 2026, il sera organisé une pêche de suivi en année n+1 et l'inauguration.

iii. Site d'Aubigny-en-Plaine / Brazey-en-Plaine / Magny-lès-Aubigny

Les travaux de restauration proprement dit devraient débuter fin avril / début mai 2026. Les travaux de traitement de la ripisylve ont débuté il y a quelques jours. C'est l'entreprise Duc & Preneuf (ex EURL Chenot) qui a été retenue lors de l'appel d'offres.

b. Point sur les démarches

i. La Bièvre entre Marliens, Tart et Echigey

Le diagnostic et les relevés topographiques sont en cours.

ii. La Vouge à Saint-Nicolas-lès-Cîteaux

Le diagnostic et les relevés topographiques sont en cours.

iii. La Noire Potte à Thorey-en-Plaine

Le cahier des charges est en cours de finalisation, l'appel d'offres devrait paraître dans les prochaines semaines.

iv. La Vouge à Gilly-lès-Cîteaux / Saint Bernard

Il y a eu deux rencontres avec les propriétaires de la Ferme de la Folie (20 janvier et 24 février 2026). S'ils donnent leurs accords, il faudra obtenir l'aval des autres propriétaires avant d'engager l'étude.

Le Président fait état d'un problème hydraulique de l'aqueduc passant sous l'autoroute A31. Il va contacter la société APRR pour faire le point sur ce problème. Il précise que le SBV ne peut pas intervenir (responsabilité et assurance).

VI. Etude de restauration de la continuité écologique de la Varaude à Izeure

Le Conseil Départemental de Côte d'Or a donné son accord le 18 février dernier. Une rencontre avec les services techniques puis un accord des financeurs est attendu dans les prochaines semaines avant de lancer l'appel d'offres.

Délibération 26-09 : Etude de restauration de la continuité écologique de la Varaude à Izeure

Le Président rappelle que le bassin de la Vouge est reconnu au titre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône Méditerranée (SDAGE RM) 2022-2027 comme bassin prioritaire pour la mise en œuvre de travaux de restauration de la morphologie et de la continuité écologique de ses cours d'eau dans le but de l'atteinte de bon état de la qualité des eaux et d'anticiper les effets du changement climatique (dispositions 6A-04 et 7, MIA0202 et MIA0301 du PDM). À ce titre, la restauration de la Varaude, reconnue comme réservoir biologique, relève de l'Intérêt Général, conformément aux statuts du SBV (item 8° du I du L211-7 du CE).

Le Président précise que le SBV a obtenu l'autorisation signée du Conseil Départemental de Côte d'Or pour étudier puis mettre en œuvre des travaux de restauration de la continuité écologique au droit des ponts de la RD25 et de la RD116 enjambant la Varaude à Tarsul-Izeure (ROE125037) et Izeure (ROE125038).

Le Président énumère les différentes étapes de la démarche :

- Mise à jour de l'état des lieux des deux sites (étude SINBIO 2023), en tranche ferme ;
- Rédaction des projets d'aménagements en phase PRO des deux ponts, en tranche ferme ;
- Rédaction du DLE et lancement de la démarche administrative visant à obtenir l'AP autorisant les travaux, en tranche optionnelle ;
- Maîtrise d'œuvre, en tranche optionnelle.

Le Président explique que l'étude sera financée à 80% du montant TTC, par l'AERM&C et le Conseil Départemental de Côte d'Or.

Le plan de financement de l'étude sera le suivant :

| | Coût € TTC | AERM&C et CD21 | SBV |
|--|---------------|----------------|----------|
| Etat des lieux et projets de restauration en phase PRO sur les deux ponts départementaux – Tranches fermes | 30 000 | 40 000 € | 10 000 € |
| Temps de maîtrise d'ouvrage du chargé de missions (25 jours) – <i>hors majoration</i> | 5 000 | | |
| (Sous réserve) DLE et Maîtrise d'œuvre – Tranches optionnelles (2027) | 15 000 | | |
| Total | 50 000 | | |

Le conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- CONFIRME le souhait de mise en œuvre des travaux de restauration de la continuité écologique sur la Varaude ;
- APPROUVE le plan de financement décrit ci-dessus ;
- INSCRIT les dépenses et les recettes aux différents articles des budgets 2026 à 2027 ;
- CHARGE et AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à cet objet, notamment les demandes de financements ;
- PRECISE qu'une délibération complémentaire sera nécessaire pour la définition précise de la phase travaux et de leurs coûts.

VII. Autres informations

a. Suivi piscicole des travaux antérieurs

Les rapports des pêches 2024 sur les travaux (R1) sur le Layer et la Varaude ont été reçus. Les principales conclusions sont les suivantes

- Sur le Layer

Les travaux ont donc permis une amélioration au niveau de la représentation des espèces plus sensibles à la température de l'eau et surtout de l'oxygénation, à savoir la truite fario et la vandoise commune, ce qui est très intéressant dans le bassin versant de la Varaude où ces espèces sont peu représentées. Le peuplement reste limité par la dégradation morphologique importante à l'amont de la forêt domaniale qui entraîne un réchauffement important des eaux. Le suivi N+3 en 2027, nous permettra de voir si ces évolutions positives au niveau du peuplement piscicole se confirment.

| | Etat initial (2024) | Etat N+1 (2025) |
|---|---------------------|-----------------|
| Température moyenne maximale des trente jours les plus chauds (TMMAX30j °C) | 20,95 | 22,54 |
| Température minimale/maximale relevée (°C) | 7,48 / 23 | 9,08 / 26,59 |
| Conditions hydrologiques | Etiage normal | Etiage sévère |
| Indice d'Attractivité Morphodynamique (IAM), Ratio IAM/IAM REF | 21 % | 34 % |
| Nombre de substrats / supports | 5 | 5 |
| Nombre de classe de hauteurs | 3 | 4 |
| Nombre de classe de vitesses | 3 | 3 |

| | Etat initial (2024) | Etat N+1 (2025) |
|--|---------------------|-----------------|
| Richesse spécifique | 7 | 8 |
| Densité totale (ind/ha) | 14283 | 11119 |
| Densité espèces repères (ind/ha) (Cyprinidés rhéophiles) | 11686 | 7015 |
| Densité espèce cible (ind/ha) (Truite fario) | 36 | 746 |
| Biomasse totale (kg/ha) | 74,88 | 104,07 |
| Biomasse espèces repères (kg/ha) (Cyprinidés rhéophiles) | 62,5 | 75,9 |
| Biomasse espèce cible (kg/ha) (Truite fario) | 0,1 | 11,7 |
| Niveau Typologique Théorique (NTT) | 5,82 | 6,27 |
| Nombre d'espèce théorique | 15 | 15 |
| Nombre d'espèce théorique observé | 6 | 7 |
| Nombre d'espèce observé hors typologie théorique | 1 | 1 |
| Indice Poisson Rivière (IPR) | 17,76 | 17,53 |

- Sur la Varaude

Le peuplement piscicole sur la zone travaux est légèrement moins bon que sur la zone servant de référence locale un peu plus diversifiée, mais il tend vers celui-ci. Les travaux ont donc eu un effet positif sur le peuplement piscicole au niveau de la zone travaux. Le suivi N+3 nous indiquera si ces améliorations se poursuivront à plus long terme.

| | Etat initial | Etat N+1 (2024) | | Etat initial 2022 (22R_B12_La Varaude_11,7) | Etat N+1 2024 (24S_B12_La Varaude_10) |
|---|---|---------------------------------|--|---|---------------------------------------|
| Température moyenne maximale des trente jours les plus chauds (TMMAX30j °C) | 21,6 en 2022 (22R_B12_La Vaude_11) | 20,54 (24S_B12_La Varaude_10) | Richesse spécifique | 14 | 12 |
| Température minimale/maximale relevée (°C) | 4,4 / 23 | 8,3 / 22,3 | Densité totale (ind/ha) | 35925 | 23209 |
| Conditions hydrologiques | Etiage sévère | Etiage normal | Densité espèces repères (ind/ha) (Cyprinidés rhéophiles) | 27167 | 16255 |
| Indice d'Attractivité Morphodynamique (IAM), Ratio IAM/IAM REF | 23 % Zone amont sans travaux (24S_B12_La Varaude_10) | 45 % (24S_B12_La Varaude_10) | Biomasse totale (kg/ha) | 405,31 | 196,59 |
| Nombre de substrats / supports | 4 | 6 | Biomasse espèces repères (kg/ha) (Cyprinidés rhéophiles) | 382,77 | 151,3 |
| Nombre de classe de hauteurs | 4 | 4 | Niveau Typologique Théorique (NTT) | 6,89 | 5,97 |
| Nombre de classe de vitesses | 3 | 4 | Nombre d'espèce théorique | 15 | 15 |
| | | | Nombre d'espèce théorique observé | 8 | 7 |
| | | | Nombre d'espèce observé hors typologie théorique | 6 | 5 |
| | | | Indice Poisson Rivière (IPR) | 30,21 | 20,83 |

b. Suivi piscicole et thermique 2026 « évolution après 25 ans »

M. BOILLIN Nicolas explique que le SBV a, en 2001, réalisé un suivi thermique et piscicole de 19 sites du bassin de la Vouge (Vouge, Bièvre, Cent Fonts, Bornue, Layer, Noire Potte, ...) afin de comparer l'évolution du peuplement avec des données anciennes (notamment 1924 et 1968).

Il est proposé de réaliser un suivi identique sur les mêmes sites, 25 ans après. Le suivi permettra d'une part de qualifier les progrès ou les baisses de population de poissons et d'autre part d'identifier les sites de refuges thermiques qui sont à privilégier (actions 19 et 20 du PAO). Il est à noter que les sites sur lesquels, il a été engagé des travaux de restauration morphologique d'ambition R2 (Cent Fonts, Bièvre, Vouge), sont soit compris dans ce programme, soit prévus dans d'autres suivis.

Il est précisé que l'AERM&C et le CD21 ont donné leurs accords pour un financement à 80% sur un montant de 17 000 € TTC.

Délibération 26-10 : Suivis piscicole et thermique des cours d'eau du bassin de la Vouge 2026

Le Président rappelle que le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône Méditerranée (SDAGE RM) 2022-2027 demande de protéger et d'identifier les espaces de bon fonctionnement écologique (disposition 6A-00). À ce titre, la préservation de celui-ci doit permettre une bonne qualité des habitats, la possibilité aux communautés biologiques d'y accomplir tout ou partie de leur cycle de vie et d'assurer une résilience des milieux aquatiques vis-à-vis du Changement Climatique. Afin de s'assurer de l'efficacité des travaux engagés depuis plusieurs années, le SDAGE RM (dispositions 2-02 et 6A-09) demande également d'assurer un suivi sur le long terme afin de comparer la situation actuelle avec l'état initial.

Le Président précise qu'un état piscicole, sur 18 points des masses d'eaux superficielles, a été réalisé en 2001, et permettra de comparer avec l'état actuel des rivières. Les suivis seront réalisés durant l'année 2026, puis le rendu et la présentation des résultats sont programmés pour 2027.

À ce titre, la mise en place d'un suivi piscicole et thermique est pertinente et conforme aux statuts du SBV (items 8° et 11° du I du L211-7 du CE).

Le Président dit que l'étude sera financée à 80% de leurs montants TTC, par l'AERM&C et le Conseil Départemental de Côte d'Or.

Le plan de financement de ce suivi sera le suivant :

| | Coût € TTC | AERM&C et CD21 | SBV |
|--|------------|----------------|---------|
| Diagnostic thermique et piscicole | 17 000 | 15 200 € | 3 800 € |
| Temps de maîtrise d'ouvrage du technicien de rivières (10 jours) – hors majoration | 2 000 | | |
| Total | 19 000 | | |

Le conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- CONFIRME le souhait de mise en œuvre de suivis thermique et piscicole, en 2026 sur les cours d'eau du bassin de la Vouge ;
- APPROUVE le plan de financement décrit ci-dessus ;
- INSCRIT les dépenses et les recettes aux différents articles des budgets 2026 à 2027 ;
- CHARGE et AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à cet objet, notamment les demandes de financements.

c. Étude prospective sur le Changement Climatique sur les bassins Tille, Vouge, Ouche et Nappe de Dijon Sud : Mutualisation des Plans d'Action Opérationnels 2026

Les discussions pour l'embauche de deux nouvelles personnes mutualisées entre les quatre syndicats sont toujours en cours (cf. CS du 24 novembre 2025), avec les financeurs. Les taux de financements seraient de 70 à 80%.

d. Actualisation des EVP du bassin de la Vouge et de la Nappe de Dijon Sud

La réunion de démarrage de l'étude, avec les membres du Cotech, s'est tenue le 15 janvier 2026.

Une réunion spécifique sur la modélisation des eaux souterraines s'est tenue le 23 février 2026, entre les hydrogéologues du BRGM, de l'AERM&C, du CD21 et de l'InterCLE, afin de déterminer le fonctionnement de la nappe de Dijon Sud et de celle de la nappe de la Bièvre notamment (impact des gravières, ...). Le bureau d'études SCP travaille actuellement à rencontrer nombre d'acteurs de terrain.

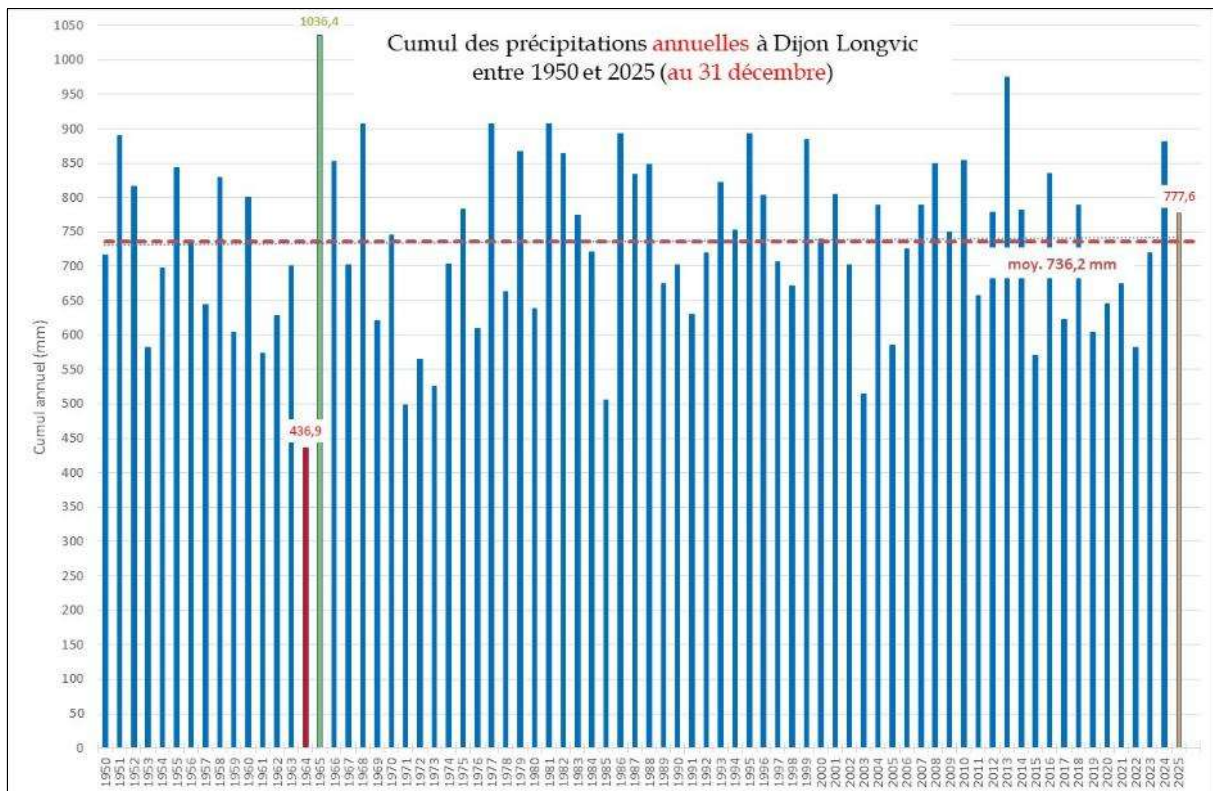
e. Climatologie, piézométrie et hydrologie

M. BOILLIN Nicolas présente les données de 2025 :

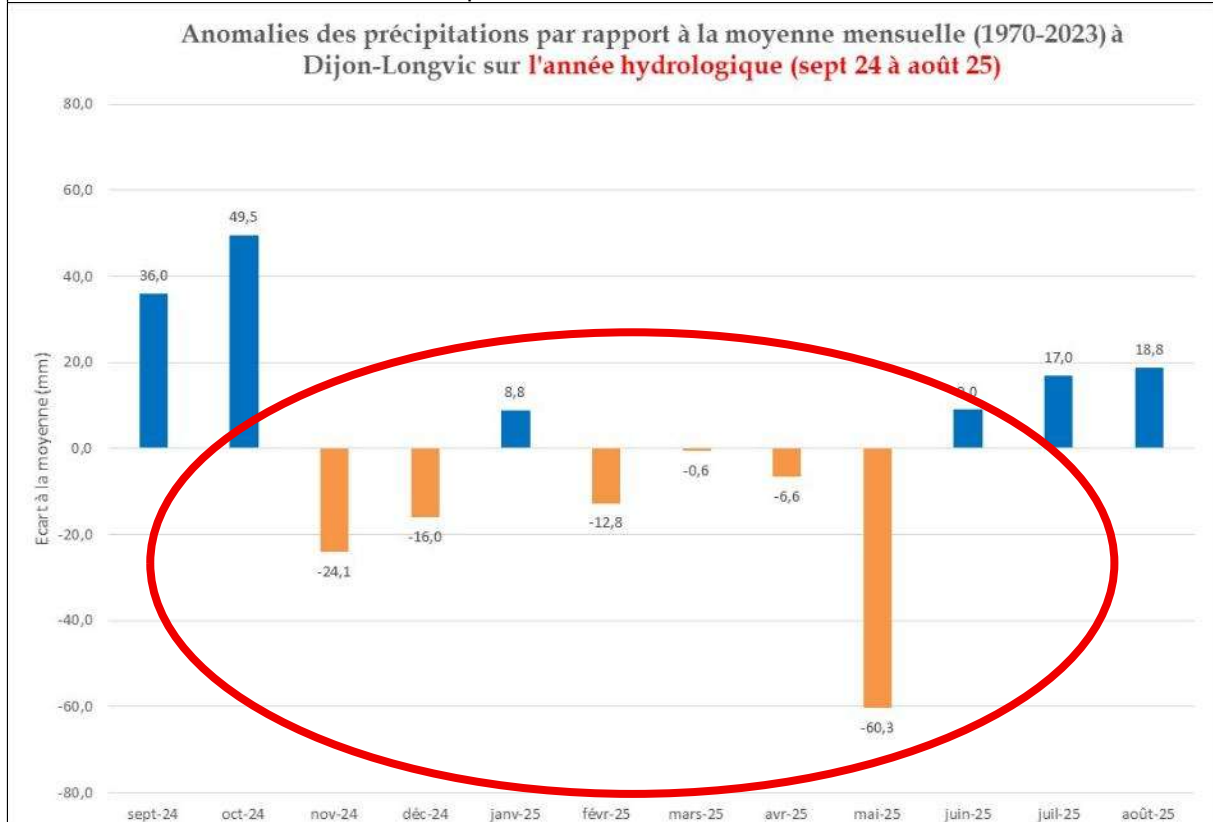
- L'année a été excédentaire. Il a plu **776,6 mm** soit 6% de plus que la moyenne annuelle (736,2 mm) relevée entre 1950 et 2024 à la station de Dijon-Longvic (32 inférieures et 23 supérieures) ;
- Sur l'année hydrologique (septembre 2024 – août 2025), l'excédent n'est (seulement) que de 19,1 mm, avec deux phases bien différenciées : début et fin fut une période humide et celle du milieu une sèche (nov. 2024 à mai 2025) ; ceci ayant des conséquences sur la recharge des nappes médiocre ;
- Un seul mois à dépasser les 100 mm pendant cette période (oct. 2024 = 119,9mm) ;
- Les pluies efficaces ont été inférieures à la moyenne ;
- Les températures minimales et maximales sont restées presque toute l'année au-dessus des normales ;
- La température annuelle a été de 12,47°C, soit **1,48°C** de plus que la moyenne calculée depuis 1950 ;
- L'année 2025 est la **quatrième année le plus chaude** depuis 1950 ;
- L'ETP a encore une fois été supérieure à la moyenne ;
- L'hydrologie des rivières a été moyenne durant l'été 2025 (grâce aux pluies de juin à août) ;
- La recharge des nappes a été médiocre mais leurs vidanges également moyennes ;

La nappe de Dijon-Sud, qui est hydrogéologiquement inertielle, nécessite, pour que la recharge soit qualitative, une pluie régulière en période de dormance de la végétation (soit entre octobre et mars). Même s'il a plu plus que la moyenne, les pluies dites efficaces ont été inférieures aux moyennes attendues.

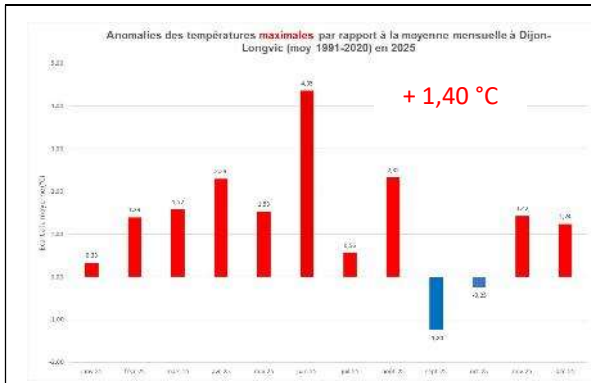




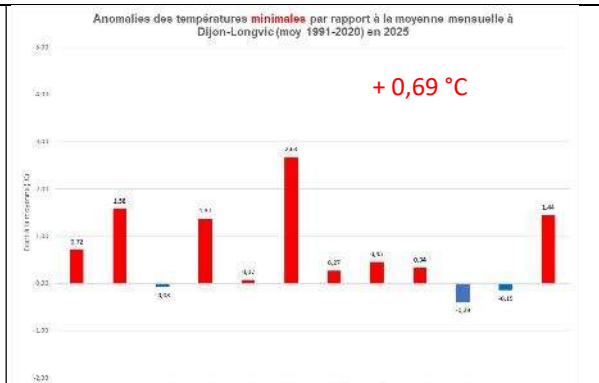
Pluies par année entre 1970 et 2025



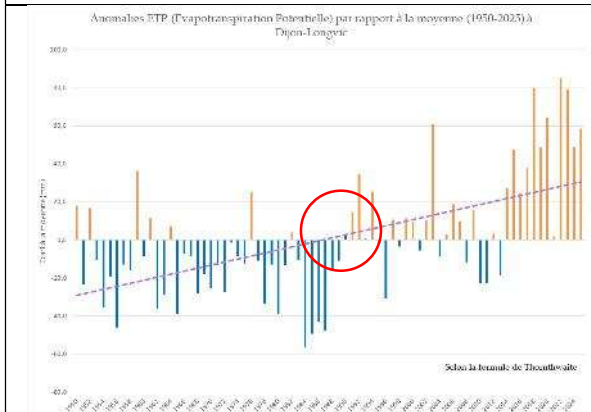
Anomalies des pluies sur l'année 2025



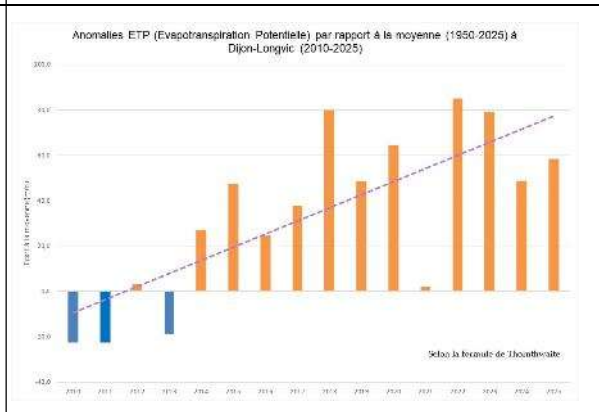
Anomalies des températures maximales sur l'année 2025



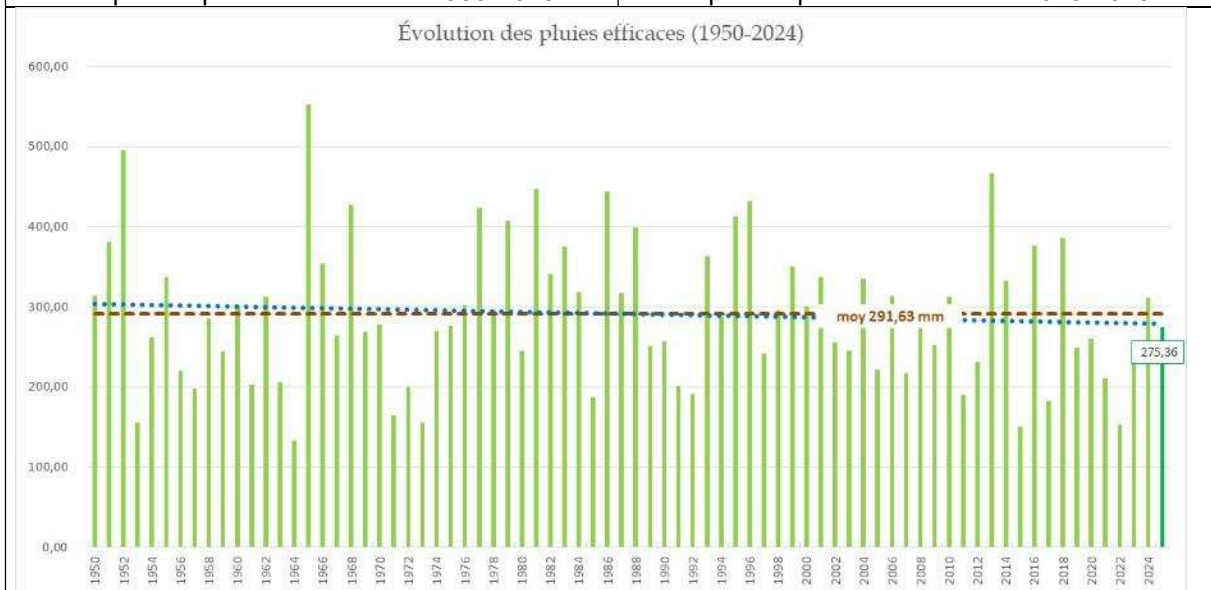
Anomalies des températures minimales sur l'année 2025



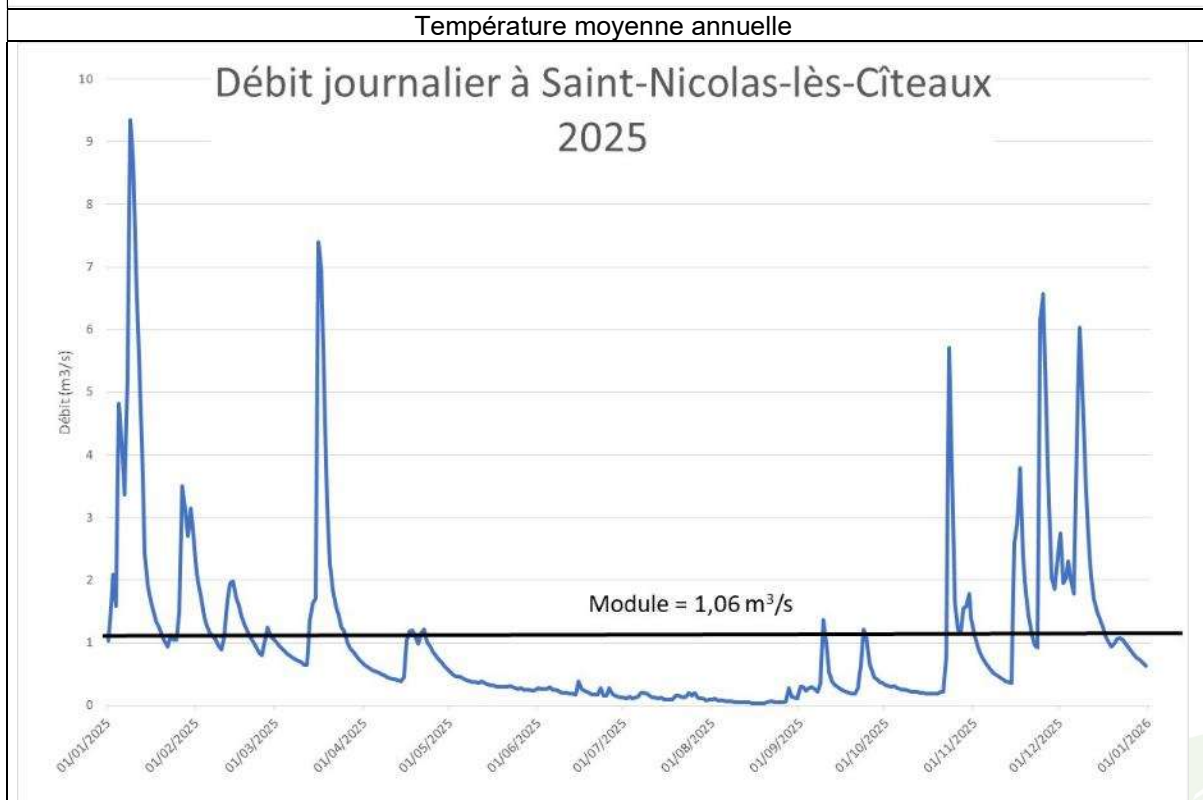
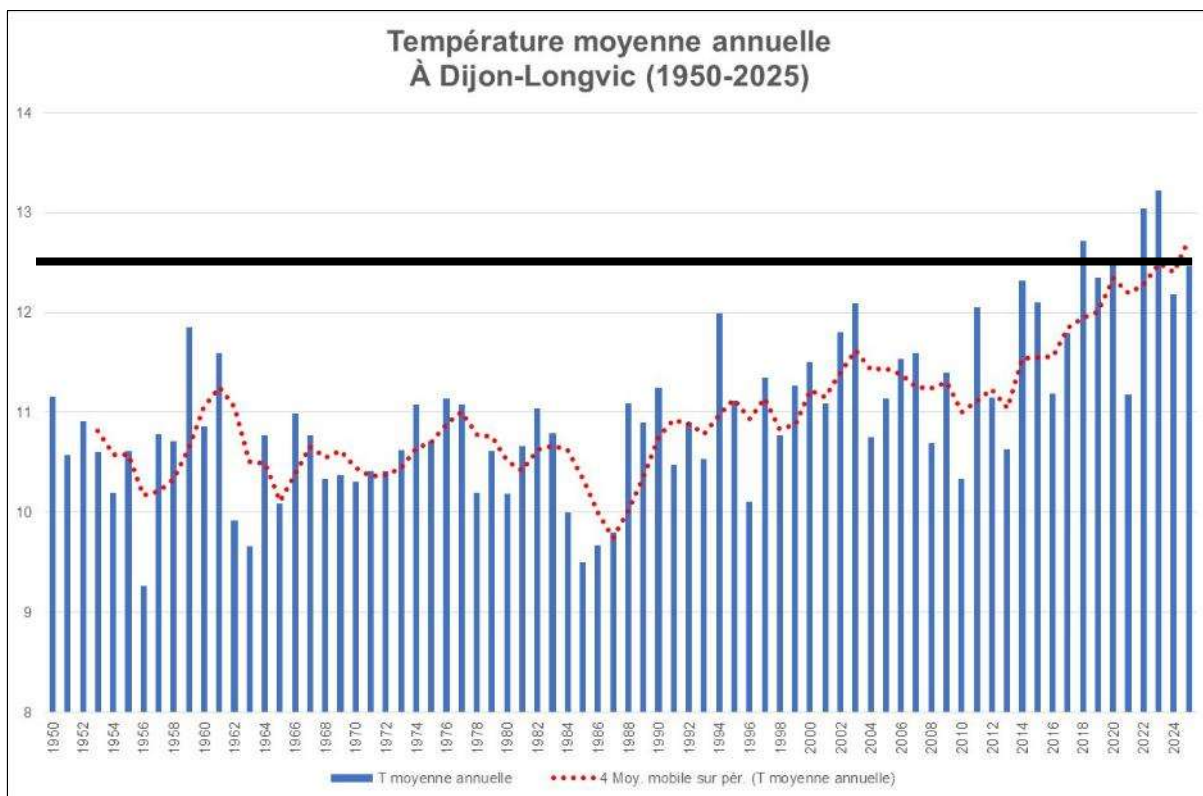
Evapotranspiration Potentielle 1950-2025

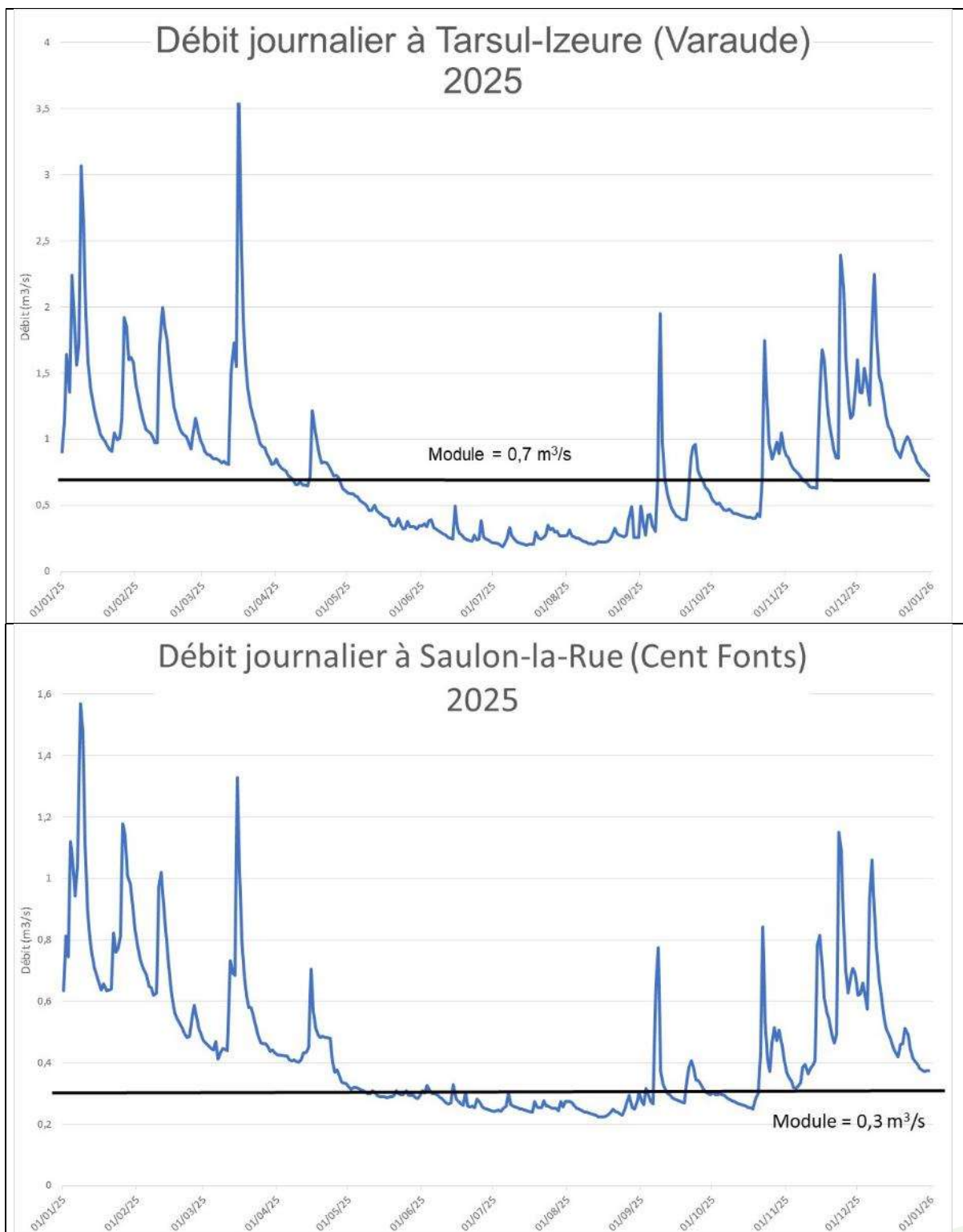


Evapotranspiration Potentielle 2010-2025



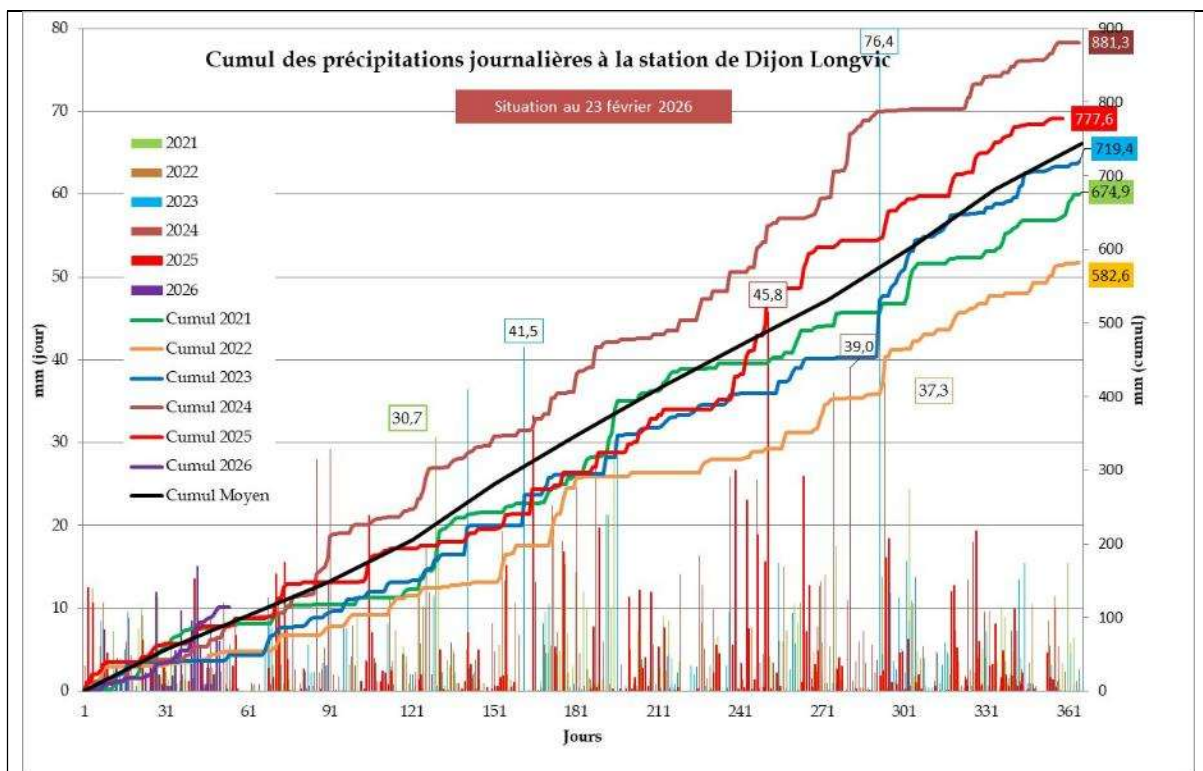
Pluies efficaces 1950-2025



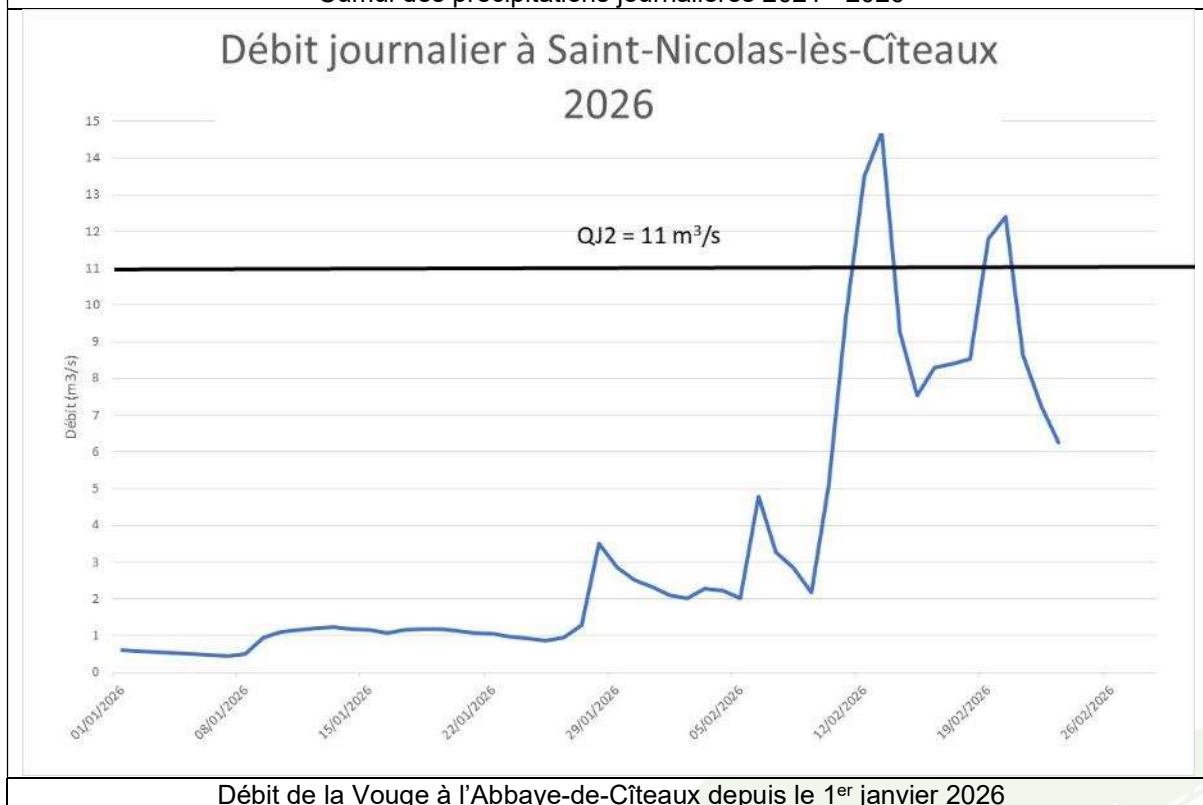


Quelques chiffres sur 2026 :

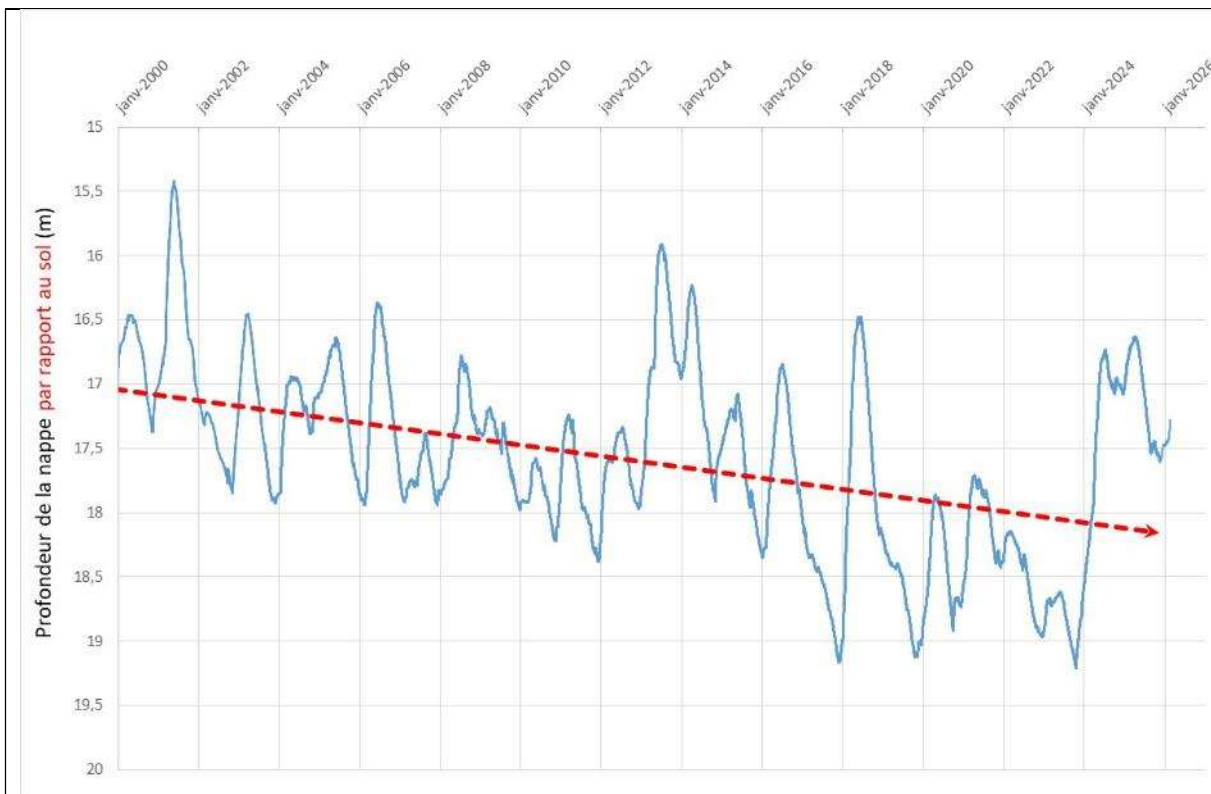
- Il a plu **108,2 mm** depuis le début de l'année 2026 ;
- Les températures sont plus hautes que les moyennes depuis le début de l'année surtout pour les maximales (~ 1,5°C) ;
- Les niveaux des nappes sont au-dessus des moyennes, ainsi que les débits des cours d'eau.



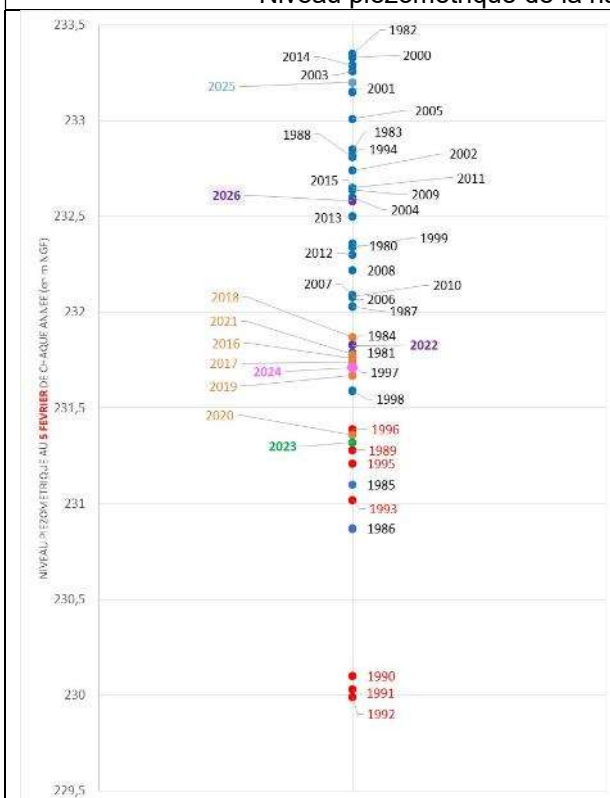
Cumul des précipitations journalières 2021 - 2026



Débit de la Vouge à l'Abbaye-de-Cîteaux depuis le 1^{er} janvier 2026



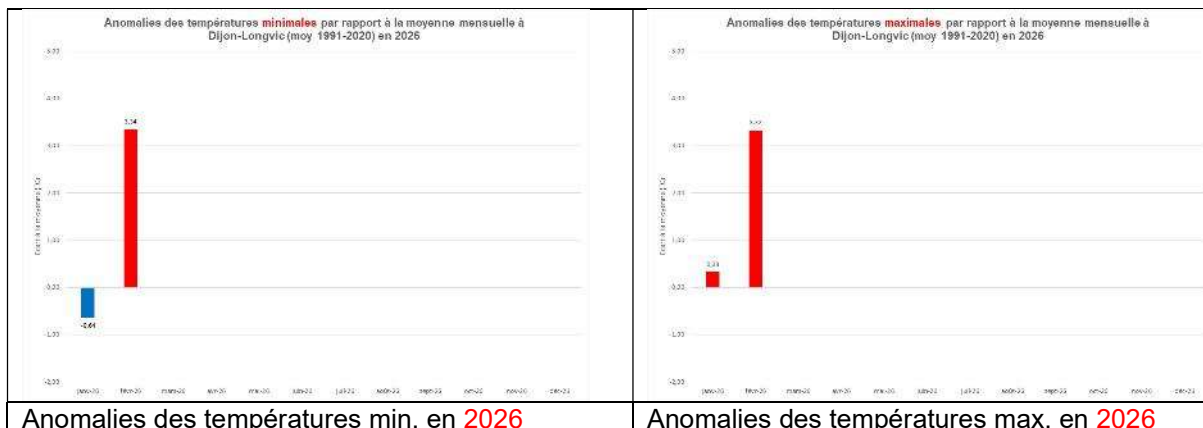
Niveau piézométrique de la nappe de Dijon-Sud 2000-2026



La recharge est médiocre pour le moment.

Toutefois, au 5 février 2026, le niveau de la NDS est plus haut que 31 années mais seulement plus bas que 15 années.

Le niveau 2026 est 0,54 m au-dessus de la moyenne, toutefois nettement plus bas que celui de 2025 (**0,62 m**).



f. Autres informations & questions diverses

- M. GRAPPIN s'interroge sur le financement des postes, notamment sur la Nappe de Dijon Sud et de son élargissement. M. COLLARDOT sollicitera un rendez-vous avec lui.
- Lors de l'épisode d'inondations de février 2026, nous avons pu constater que les travaux préconisés sur le Moulin Civri à Gilly-lès-Cîteaux, ont été conformes aux attentes. En effet, nous avons constaté que les premiers débordements se localisaient plus en aval qu'auparavant (au niveau de la bouche d'évacuation des eaux pluviales) et au droit de la rupture de pente différenciant le bief de son talweg naturel. Néanmoins, il est à noter que les propriétaires du moulin sont peu réactifs et il a nécessité de passer un appel afin que les vannes soient ouvertes.



Bouche d'égout qui refole



Débordement de la Vouge à la rupture de pente

Une proposition de convention tripartite (propriétaire, commune et SBV) sera rédigée prochainement.

Le Président confirme qu'il ne briguera ni la mairie de Flagey-Echezeaux, et en conséquence ni celle du SBV après les élections de mars 2026. Il tenait à remercier les Vice-Présidents, les membres du bureau et ceux du conseil syndical pour leur implication respective ainsi que les techniciens du SBV. L'ensemble du comité syndical applaudit le Président.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h15 et propose de partager le verre de l'amitié.